

- Lieu -
Chambre d'agriculture du Loiret
13 avenue des Droits de l'Homme
Orléans

- Durée -
7.0 heure(s)

- Date(s) -
9/12/2025

- Horaires -
09:00 - 17:30

- Tarifs nets de taxe -
-> avec participation vivea : **0 €**

-> autre cas : **250 €**

*Les frais de repas et les déplacements
sont à la charge du stagiaire*

*Une attestation de fin de formation et/ou un
certificat de réalisation vous sera adressé à
l'issue de la formation.*

- formation en présentiel -

► Objectif

Obtenir le renouvellement du certiphyto entreprise non soumise à agrément décideur

► Public & Pré-requis

Agriculteurs du Loiret ayant un certiphyto DNSA en cours de validité

Pré-requis : Etre titulaire du certificat individuel décideurs en entreprise non soumise à agrément en cours de validité et à une échéance d'au minimum de 2 mois et au maximum de 6 mois le jour de la formation

► Contenu

Actualiser les connaissances sur la réglementation liée aux produits phytosanitaires et la sécurité environnementale

Actualiser les connaissances sur la prévention des risques pour la santé des applicateurs

Actualiser les connaissances sur les stratégies visant à limiter le recours aux produits phytopharmaceutiques

► Méthodes pédagogiques

- * Diaporama / illustrations / exemples
- * Echanges d'expériences
- * Questionnement des stagiaires – appui sur des jeux et des questions QCM
- + Analyse sur cas concrets

► Evaluation

Exercices d'application

► Intervenants

Betty FIDALGO Conseillère arboriculture CA45

► Responsable de stage

Betty FIDALGO Conseillère arboriculture CA45
betty.fidalgo@loiret.chambagri.fr

► Contact

Grégory PETRE (CA45)
02 38 71 90 50 - gregory.petre@loiret.chambagri.fr



Les personnes en situation de handicap sont invitées à nous contacter afin d'étudier ensemble les possibilités de suivre la formation.